TOUCHEZ PAS À LA GESTION SCOLAIRE FRANSASKOISE! NOTRE ÉCOLE, NOTRE CSF, NOTRE FUTUR.

Au Ministre de l'Éducation, Don Morgan, À (M.Mme) Député provincial de,
Moi,, parent engagé de
Moi,, parent engagé de l'École fransaskoise, réclame que le gouvernement de la Saskatchewan respecte les principes fondateurs de la gestion scolaire fransaskoise.
Je me fais un devoir de rappeler à ce gouvernement que notre communauté s'est battu longuement, puis a travaillé d'arrache-pied pour créer le <i>Conseil scolaire fransaskois</i> .
Les avantages, les champs de compétences et le mandat de ce conseil provincial sont uniques en Saskatchewan. Ils sont garantis par l'article 23 de la <i>Charte canadienne des droits et libertés</i> .
Nous sommes aujourd'hui très inquiets face aux intentions du gouvernement Wall, avec les compressions budgétaires annoncées et l'adoption du projet de loi 63, qui modifie la loi scolaire et limite les pouvoirs financiers du <i>Conseil scolaire fransaskois</i> .
La gestion scolaire fransaskoise est non-négociable.
Déjà nos défis sont grands: les écoles fransaskoises primaires de Saskatoon, Regina et Prince Albert sont surpeuplées depuis plusieurs années. Ce gouvernement fait la sourde oreille aux multiples requêtes du <i>Conseil scolaire fransaskois</i> et des parents qui voient la nécessité de construire une deuxième école primaire dans ces communautés. Les enfants doivent voyager plus d'une heure pour se rendre à la seule école francophone primaire. Preuves de plus que les services scolaires des francophones ne sont pas équivalents à ceux offerts aux communautés anglophones. C'est injuste et cela viole l'article 23 de la <i>Charte</i> .
Nos enfants et les futures générations francophones méritent une éducation de qualité, dans leur langue, et qui soit équivalente aux services reçus par les communautés anglophones!
Signature / date